

REGLEMENT CONCOURS PHOTO FESTIVAL DE LA PIERRE

Réunir un territoire autour d'un projet fédérateur : une volonté forte des élus de la CC Sud Côte Chalonnaise. La Pierre, au cœur de notre histoire, de notre patrimoine et de nos paysages, est le fil rouge d'un festival dont la CC sud Côte Chalonnaise, les communes du territoire, leurs habitants et les associations en sont les acteurs.

1. PRESENTATION DU CONCOURS

Dans le cadre du Festival de la Pierre, un concours photographique est proposé aux habitants de la CC Sud Côte Chalonnaise.

Vous êtes photographe amateur ou professionnel, venez apporter votre pierre à l'édifice à travers votre plus beau cliché.

3 thématiques évoquant la richesse de la pierre sur notre territoire sont proposées :

- ✓ Thématique 1 : **GEOLOGIE (G)**
- ✓ Thématique 2 : **AMENAGEMENT INTERIEUR (AI)** (escalier, pierre de cheminée...)
- ✓ Thématique 3 : **PATRIMOINE (P)** (construction extérieure, château, murets...)

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux photographes de tous âges (pour les mineurs : l'envoi d'une photo vaut acceptation de l'encadrement des parents), résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, amateur ou professionnel. La participation au concours est **gratuite**. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats du concours.

3. DATE LIMITE

Date limite de participation : **31 juillet 2024**.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

Les participants ne peuvent concourir que dans une seule des thématiques proposées. Les participants proposent une seule photographie.

Les photographies et le bulletin de participation complétés seront envoyés avant la date butoir, par mail (à l'adresse suivante : tourisme@ccscc.fr) ou par courrier (à l'Office de Tourisme, Place de la Gare, 71390 Buxy)

Dans le mail ou sur papier libre, devront être indiqués :

- Le nom et prénom du participant (pour les mineurs, l'envoi d'une photo équivaut à l'acceptation de participation des parents),
- Le numéro de téléphone (portable si possible),
- Le titre de la photographie envoyée,
- La date et la localisation (la plus précise possible) de la prise de vue.

5. CONTRAINTES PHOTOGRAPHIQUES

Seules les photographies prises sur le territoire de la C.C Sud Côte Chalonnaise seront acceptées.

Les photographies peuvent être numériques ou argentiques, de tout format (paysage, portrait, panoramique...), sans retouche, ni filtre, ni autre dénaturation.

De plus, les photos numériques devront respecter les indications suivantes :

- Poids : 3 Mo minimum et maximum 10 Mo
- Format : JPG ou TIFF, 300 Dpi minimum
- Le nom de la photographie devra être sous la forme « catégorie (G, AI ou P) – commune de prise de vue - nom de famille »

Les participants s'engagent à prendre leur photo en respectant l'environnement, la tranquillité de la faune sauvage et de son habitat ainsi que les espaces naturels.

En cas de doute, le jury se réserve le droit de contacter le participant pour demander les conditions de prise de vues.

6. DROIT D'AUTEUR ET REPRODUCTION

Toute présence humaine sur la photographie fera l'objet d'une autorisation écrite du photographe.

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits de cette image.

L'auteur d'une photographie autorise expressément et à titre gracieux, la Communauté de Communes Sud Côté Chalonnaise à utiliser les œuvres envoyées, sur tous les supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour à compter de la date de l'annonce des lauréats. Les photographies seront toujours accompagnées du crédit de l'auteur.

7. JURY ET CRITERES

Le jury sera constitué de membres du comité de pilotage du Festival de la Pierre.

Ne seront pas retenues les photographies, dans les cas suivants :

- Dossier de réponse incomplet,
- Date butoir non respectée,
- Format de la photographie non conforme aux critères énoncés ci-dessus
- Thématiques non respectées

8. PRIX

« Petites Pierres à l'Edifice » : 3 photographies seront sélectionnées et récompensées, pour chacune des 3 catégories.

« Grande Pierre à l'Edifice » : 1 photographie sera sélectionnée et récompensée, toutes catégories confondues.

Ainsi au terme du concours, 10 photographies seront récompensées.

Les gagnants seront informés par courriel dans un délais d'un mois après la fin du concours.

Les 10 photographies gagnantes feront l'objet d'une exposition dédiée, à l'Office de Tourisme de Buxy, pendant 2 semaines au cours du Festival de la Pierre. A l'issue de laquelle, chaque photographe se verra offrir le tirage et l'encadrement de sa photographie.

L'ensemble des lauréats remportera :

- 2 places pour le grand final du Festival de la Pierre,

Le/la lauréat.e de la « Grande Pierre à l'édifice » remportera :

- 1 bon d'achat (d'une valeur de 100€) à valoir au Baron Perché, librairie de Saint-Gengoux-le-National.

9. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

CONTACT

Pour toutes informations complémentaires :

Office de Tourisme Sud Côte Chalonnaise

Place de la Gare – 71 390 BUXY

tourisme@ccscc.fr / 03 85 92 00 16

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

BULLETIN DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTO FESTIVAL DE LA PIERRE

NOM & Prénom :

Si Mineur, NOM, Prénom d'un parent :.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

▪ Souhaite participer au concours photo, *la Pierre en Sud Côte Chalonnaise*, organisé par la CC Sud Côte Chalonnaise, dans le cadre du Festival de la Pierre.

- Thématique **GEOLOGIE**
- Thématique **AMENAGEMENT INTERIEUR**
- Thématique **PATRIMOINE**

(cochez la thématique à laquelle vous participez)

▪ Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepter les conditions.

▪ Autorise la CC Sud Côte Chalonnaise à utiliser mes photographies pour ses supports de communication.

Fait à Le.....

Signature du participant

Bulletin à retourner avec vos photographies, nom, prénom, numéro de téléphone, titre, date et lieu de prise de vue, et copyright, à l'Office de Tourisme (Place de la Gare à Buxy ou tourisme@ccscc.fr)